

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 21 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 juin 2024, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Coise, se sont réunis à 20h30 à la salle du Conseil en la Mairie de Coise, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 14 juin 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Eliane MURIGNEUX, Bernadette MARTIN, Aurélie CARTERON, Yoan MAMMERI, Pierre Emmanuel GRANGE, Lionnel RICHARD, Marie Agnès FAYOLLE

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Delphine CHILLET, Valérie VENET, Guillaume SOUBEYRAND

Secrétaire de séance : Pascal MURIGNEUX,

Quorum : 8

➤ **Point d'information sur les travaux en cours**

* travaux terrain synthétique

La pose de bordure et la réception des filets est fixée semaine 25.

Semaine 26 pose de la couche de finition ainsi que la sous couche et le gazon.

La partie devant la salle sera sur élevée afin d'accueillir les gradins. (5 modules de 18 places)

Le portail d'accès étant vétuste (difficultés rencontrées pour le coulisser) sera remplacé par un portail double vantaux de 2.350m de hauteur. Le portillon sera déplacé vers la sortie des vestiaires.

La couleur du traçage commandé lors de la notification du marché sera maintenue compte tenu des délais d'approvisionnement.

Mise en place du conteneur qui servira de local rugby semaine 26

Concernant les subventions demandées, les notifications des financeurs ont été reçu : 118 750 € DETR et 100 000 € de la région.

* restaurant

Les travaux avancent, les délais devraient être respectés.

Le chauffe-eau récupéré va être installé

➤ **Présentation du Rapport d'observations définitives de La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la communauté de communes des Monts du Lyonnais**

Les recommandations de la CRC portent sur les points suivants :

- Adopter une programmation pluriannuelle d'investissement

- Etablir l'état mensuel des indemnités de toute nature des élus
- Garantir l'accès aux fonctionnaires aux offres d'emplois en particulier pour les renouvellements de personnels contractuels et assurer la traçabilité du processus de recrutement.
- décompter les congés et les absences en jours
- solder les cumuls d'heures supplémentaires

S'assurer que la demande d'heures supplémentaires réponde à une demande du chef de service

- Adopter une nomenclature des achats afin de mieux suivre les seuils de formalisation de la commande publique

1. DÉLIBÉRATIONS :

1°) PARTICIPATION FINANCIERE AFPC POUR L'ACHAT DE MATERIEL POUR LE TERRAIN SYNTHETIQUE

La commune de Coise a lancé des travaux de mise en place d'une pelouse synthétique. Les travaux représentent un coût important pour la collectivité. L'AFPC, club de football, propose de participer à l'achat de matériels techniques (filets et abris de touche) pour un montant de 8 294 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur le sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

1°- ACCEPTE la proposition de participation de 8 294 € proposé par L'AFPC

2°- DIT que les crédits seront affectés à l'article 70878 du budget primitif.

2°) DELIBERATION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subventions déposées par des associations, il invite le Conseil Municipal à établir la liste des demandes retenues et à fixer le montant des subventions attribuées au titre de l'année 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents

DECIDE d'allouer les subventions aux associations suivantes :

ORGANISME	Montant voté
ACPG/CATM	100,00 €
ADAPEI	250,00 €
AIMCP Association des Infirmes moteurs cérébraux de la Loire	150,00 €
Association CEDO	150,00 €
AHML Association des Handicapés des Monts du Lyonnais	200,00 €
Association sourire et partage	100,00 €
Bibliothèque de Coise (2,30 € par habitant)	1 875,00 €
FOYER CINEMA	300,00 €
Groupe Déprim'espoir/ "à votre écoute"	100,00 €
Groupement des 4 cantons	245,00 €
P'OSER	200,00 €
Restos du Cœur	200,00 €
SOLIDAIRES AIDANTS MONTS DU LYONNAIS	100,00 €
Tréteaux du Grand Val	200,00 €

1°- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024 à l'article **65748**

A noter : La CCMDL est en cours de réflexion concernant un projet d'antenne locale Restos du Cœur.

3°) MODIFICATION DU BAIL COMMERCIAL RESTAURANT « LA PETITE MAISON » SOCIÉTÉ KICALA

Suite aux travaux réalisés et la reconfiguration du local commercial situé 3, place de l'église, Il convient de modifier le bail en cours avec la société KICALA pour la partie restaurant.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée le projet de bail commercial à passer avec Madame DEFAYE épouse FILLON Ethel Chloé, gérante de la SARL KICALA.

Monsieur le Maire propose d'actualiser le montant du loyer à 700€ HT soit 840 € TTC. Il demande au Conseil Municipal de donner son avis sur le sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents

1°- DECIDE de passer un bail commercial, tel que présenté par Monsieur le Maire, avec la SARL KICALA, représentée par Madame DEFAYE épouse FILLION Ethel Chloé, à compter du 01/08/2024.

2°- DECIDE que le loyer mensuel sera de sept cent euros HT (700.00 € HT) soit huit cent quarante euros TTC (840 € TTC) pour le restaurant.

4°) SIGNATURE DU BAIL A INTERVENIR POUR LES CHAMBRES D'HOTES AVEC « LOCATION DE VACANCES LES PIERRES ROSES »

Suite aux travaux réalisés et la reconfiguration du local commercial situé 3, Place de l'église, Il convient d'établir un bail pour la partie hébergement à intervenir avec la société « location de vacances les Pierres Roses ».

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée le projet de bail commercial à passer avec Monsieur FILLON Raphaël, gérant de la société « location de vacances les Pierres Roses ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur le sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents

1°- DECIDE de passer un bail commercial, tel que présenté par Monsieur le Maire, avec la société « location de vacances les pierres roses », représentée Monsieur FILLON Raphaël, à compter du 15 Juillet 2024.

2°- DECIDE que le loyer mensuel sera de cinq cent euros net (500 € net) pour les chambres de vacances.

5°) DELIBERATION SUBVENTION FAFA

Monsieur le Maire indique que le projet de construction d'un terrain synthétique et dont le coût prévisionnel s'élève 695 000 € HT soit 834 000 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 695 000 €

DETR : 118 750 €

Région : 100 000 €

FAFA : 20 000 €

Autofinancement communal (66%) : 456 250 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents

1°- DECIDE

- de solliciter une subvention auprès du « Fonds d'Aide au Football Amateur »

2°- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention

POINTS DIVERS :

Cyclo des Monts

La manifestation s'est déroulée avec succès. Une trentaine de participants étaient présents. Le concert organisé à l'arrivée a été apprécié. L'an prochain la date sera peut-être revue car d'autres

manifestations (fête de l'école à Maringes) avaient lieu ce jour là impactant sur le nombre de participants

Enfance

6 camps ont été lancés côté Nord.

L'accueil de loisirs Monts P'tits loisirs va accueillir 650 enfants sur les 2 sites

Des besoins ont été identifiés concernant l'encadrement (manque de stagiaires BAFA pour renforcer les équipes)

* Appel à projet : Grandir en Milieu Rural (GMR), ce projet pourrait s'intituler : "Monts P'tits Secouristes" avec des actions seulement de SENSIBILISATION (plutôt que formation)

* Planning Familial : suite à l'arrêt du financement (65000€/an) par l'ARS, les missions se terminent en juin puis seront relayées par les Centres de Santé Sexuelle départementaux

* Diagnostic CAF concernant les - de 3 ans : disparité géographique entre le nord et le sud, entraînant des besoins de places en crèches différents

* 3 commissions sont organisées sur l'ensemble de l'année concernant l'attribution des places en crèches : 106 demandes ont été recensées pour septembre 2024.

6 MAM sont présentes sur le territoire. 4 projets de MAM sont en cours pour les communes de Larajasse, Grammond, Pomeys et Longessaigne et un projet de micro crèche à Haute Rivoire.

La journée de l'enfance va être organisée du 5 au 12 Avril 2025 à Aveize

Un projet de rencontre entre CME et CMJ de la CCML va avoir lieu

Commission culture

3 écoles de musiques sont recensées sur le territoire : REA à St Laurent, Décaphone à St Symphorien sur Coise et « raconte-moi une chanson » à Montrottier soit 600 élèves répartis sur les 3 structures

Le Décaphone, dont la santé financière est tendue, doit recruter prochainement un directeur artistique et revoir les salaires des intervenants, conformément à la Convention collective nationale pour les entreprises artistiques et culturelles

75 interventions dans les domaines du sport et de la musique ont eu lieu dans les écoles du territoire.

Ecole

L'ensemble de l'équipe enseignante ainsi que les parents d'élèves déplorent le départ de Mme MASMOUDI suite à la décision du rectorat. Une pétition a été lancée.

Salle omnisport

Le conseil municipal valide l'attribution d'un créneau pour l'entraînement du BULH (vendredi soir)

Voirie

Les travaux concernant l'enrochement route du bœuf débuteront le 08/07

Divers

Pierre Emmanuel GRANGE fait remonter la présence de mauvaises herbes dans les massifs et sur les trottoirs du village.

Le conseil décide d'organiser une journée désherbage citoyen avec des volontaires le 03/07.

Il déplore également le manque de places dans les centres de loisirs pour les vacances d'été 2024.

Séance levée à 23H40.

Procès-verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du conseil du 11 juillet 2024

Vu le 12/07/2024,

Le secrétaire de séance,
Pascal MURIGNEUX

Affichée et publiée le :

Le Maire,
Philippe BONNIER

